



INSTITUT SAINT-MICHEL

Informations pratiques
2025-2026

Ecoles libres subventionnées
Rue de la Religion 1 et faubourg de Mons 1
1400 Nivelles



www.ism-nivelles.be



Un pouvoir organisateur

"COLLEGE SAINTE - GERTRUDE a.s.b.l."

Faubourg de Mons, 1
1400 NIVELLES
067/21.12. 60
csgn@csgn.be
www.csgn.be

pour 4 écoles

3 écoles fondamentales :

INSTITUT SAINT- MICHEL (ISM)

Directeur : Cochinaux Jean-Luc

Rue de la Religion,1
1400 NIVELLES
Tel. : 067/21 29 49
direction@ism-nivelles.be
www.ism-nivelles.be

Directrice : Goderniaux Virginie

Faubourg de Mons,1 (Collège)
1400 NIVELLES
Tel. : 067/21.12.60
direction@ism-college.be
www.ism-nivelles.be

Classes maternelles + classes primaires P1 et P2.

Classes primaires P3,P4,P5,P6

INSTITUT SAINTE-THERESE (IST)

Directrice : Sablon Muriel

1 école secondaire :

COLLEGE SAINTE - GERTRUDE (CSGN)

Directrice : Lalière Caroline

Le pouvoir Organisateur et les équipes éducatives de ces 4 écoles vous remercient de la confiance que vous leur témoignez en ayant inscrit votre enfant dans un de leurs établissements.

Gilbert Brancart, président.

2. STRUCTURE DE L'INSTITUT SAINT-MICHEL

Deux adresses :

- Rue de la Religion, 1

(Tél. : 067/21.29.49), (E-Mail: direction@ism-nivelles.be).

- 6 classes maternelles
- 5 classes primaires : P1, P2.

Rappel : l'accès de la rue de la Religion est interdit aux voitures (rue scolaire);
parkings : près de l'église Saints Jean et Nicolas,
boulevard de la Dodaine et près du parc.

- Faubourg de Mons, 1 (Collège):

(Tél. :067/21.12.60), (E-Mail: direction@ism-college.be).

- 11 classes primaires : P3, P4, P5, P6

Un site internet : www.ism-nivelles.be

3. HORAIRE DES COURS

ISM Religion : de 8h30 à 12h05 et de 13h20 à 15h20 (maternelles), de 8h30 à 12h10 et de 13h45 à 15h25 (primaires).

NB : les parents attendent les élèves dans le fond de la cour.

ISM Collège : de 8h20 à 12h00 et de 13h25 à 15h20.

NB : les parents reprennent les élèves aux différentes grilles d'entrée.

4. ACCUEIL TEMPS LIBRES (ATL)

Un personnel encadre l'accueil temps libre (ATL), les mercredis et les jours de congés scolaires par des activités socioculturelles :

- le matin : dès 6h45 rue de la Religion pour les élèves des 2 implantations et à partir de 7h40 au Collège,

- le soir :

rue de la Religion : Dès 15h50, étude surveillée jusqu'à 16h30 (sans interruption) pour les élèves de P2 et ensuite, garderie jusqu'à 18h30. De 15h45 à 18h30, garderie pour tous les autres élèves.

faubourg de Mons/Collège : Dès 15h30, étude surveillée jusqu'à 16h20 dans une classe et ensuite, de 16h45 à 18h30, garderie dans les locaux de la rue de la Religion. Un rang est prévu pour le transfert.

- le mercredi après-midi de 12h00 à 18h30 (rue de la Religion pour les élèves des deux implantations), forfait de 5€ à partir de 13h30
- lors des journées pédagogiques de 6h45 à 18h30
- stages de vacances organisés par le C.A.P.E.
- accueil du matin : de 6h45 jusqu'à la rentrée en classe : gratuit
- garderie du soir et/ou étude : **0,80 € par demi-heure** entamée (NB : lorsque 3 enfants d'une même famille participent à l'étude-garderie → remise de 20% soit 0,64 € par demi-heure entamée),
- Garderie/ journée pédagogique : 7,00 € (5,60 € avec la remise).

Paiement des études et garderies : (attendre la facture pour payer)

!!! Une attestation vous sera remise une fois par an. Elle vous permettra de récupérer les frais de garderie pour les enfants de moins de 12 ans via votre déclaration fiscale.

Les élèves arrivant à l'école avant 8h00 DOIVENT fréquenter la garderie gratuite (interdiction de rester seul dans la cour sans surveillance). Il en est de même pour les élèves restant à l'école après 15h45 (garderie payante).

Dans l'implantation/Collège : les parents sont invités à reprendre leurs enfants uniquement à la sortie côté Dodaine. Les enfants non repris poursuivent la garderie rue de la Religion.

5. LES TEMPS DE MIDI

Si l'enfant reste à l'école durant le temps de midi, une participation annuelle de **50,00 € par famille et par implantation** sera comptée (un paiement unique en fin septembre – attendez de recevoir la facture).

Des repas chauds sont proposés aux enfants de maternelle et de P1/P2 sur l'implantation rue de la Religion. Dans les deux implantations, **du potage** peut être servi. Vente de tickets « Potage » au prix de 0,60 €/pièce, au bureau pour la rue de la Religion. Au Collège, vente de tickets un jour par semaine au réfectoire.

NB : Les élèves qui rentrent diner chez eux durant le temps de midi.
NE PEUVENT REVENIR à l'école avant 13h00.

6. RESPONSABILITÉS

La RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉCOLE N'EST PAS ENGAGÉE :

- avant 6h45 ainsi qu'après la fermeture des études-garderies,
- lorsque les enfants se trouvent aux côtés de leurs PARENTS dans L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE,
- lorsque l'élève quitte l'école avec une autorisation écrite des parents.

L'accès à l'implantation/Collège :

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'accès de l'implantation collège est **strictement interdit aux véhicules**. Nous conseillons aux parents de stationner le long du boulevard de la Dodaine.

7. CONTACTS PARENTS - ÉCOLE

Association des Parents de l'ISM (APISM)

Celle-ci vous contactera dès la rentrée scolaire.

E-mail : apism1400@gmail.com

Parution du journal électronique « 365 jours Parents ».

Il vous donne diverses informations sur la vie de l'école, les activités festives et autres.

8. LE CENTRE "PMS"

Adresse : 34, rue François Lebon, 1400 Nivelles (près de la gare).

Téléphone : 067/21.44.22. (Fax : 067/84.18.34)

Le centre est ouvert tous les jours de 08h00 à 17h00,
le mardi jusque 19h00.

Retrouvez plus d'informations sur notre site : www.ism-nivelles.be

9. LE CENTRE DE PRÉVOYANCE A LA SANTÉ

Adresse du Centre d'Inspection Médicale Scolaire :

Boulevard des Archers, 17

1400 Nivelles

Téléphone : 067/21.47.35.

Retrouvez plus d'informations sur notre site : www.ism-nivelles.be

10. IMPORTANT POUR LES PETITS DE MATERNELLES M1 ET M2

L'équipe éducative est très heureuse d'accueillir votre enfant en ce début d'année scolaire.

Nous attirons votre attention sur l'importance de **la présence régulière** de nos tout petits, du moins en matinée.

La législation scolaire attribue l'encadrement en fonction de la fréquentation régulière des élèves.

Il est de notre devoir de vous demander cet effort d'assiduité.

Afin de ne pas perturber les activités pédagogiques, les enfants seront présents dans les classes **au plus tard à 8h45** et ne quitteront pas la classe avant la fin des cours.

11. CLASSES DE PLEIN - AIR

Notre école soucieuse de vivre une pédagogie active organise

- pour les élèves de 2e année, des classes de dépaysement en Belgique (Prix probable **max 290 €**)
- et pour les élèves de 6e année, des classes vertes en Belgique (Prix probable **max 290 €**)

NB : Pour les classes vertes, une épargne mensuelle est organisée au moins un an à l'avance.

12. ACTIVITÉS FACULTATIVES ET PAYANTES

NATATION - COURS FACULTATIFS

** A : de la 1ère à la 4e primaire : des leçons non obligatoires sont données à la piscine Quinot Promosport durant les temps de midi.

* **Les élèves de la 1ère à la 2e primaire** de la rue de la Religion se rendent le jeudi en car à la piscine. La leçon, donnée par des moniteurs spécialisés, l'utilisation des sèche-cheveux et le transport en car reviennent à **9 €** la séance. Paiement anticipatif en une ou deux fois. L'engagement se prend pour l'année entière (voir remarque ci-dessous). Seules les leçons couvertes par un certificat médical valable seront remboursées (hors prix incompressible du car et de la surveillance).

* **Les élèves de 3èmes et 4èmes années** de l'implantation/collège se rendent le vendredi midi à pied à la piscine. La leçon, donnée par des moniteurs spécialisés + l'utilisation des sèche-cheveux revient à **7,5 €** la séance. Paiement anticipatif en une ou deux fois. L'engagement se prend pour l'année entière (voir remarque ci-dessous). Seules les leçons couvertes par un certificat médical valable seront remboursées (hors prix surveillance).

Remarque : La rupture de l'engagement annuel ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf cas apprécié par la direction : maladie ...)

NATATION - COURS OBLIGATOIRES

Les cours de natation sont obligatoires en **5es et 6es** car donnés durant les heures de cours (**5,50 €/2h en P5** et **4€/1h en P6**)).

Des ACTIVITES PARASCOLAIRES sont organisées dans notre école (tous les détails sur le site www.ism-nivelles.be).

CANDY SCHOOL

Le mercredi après-midi, des cours payants de néerlandais et d'anglais sont organisés par la Candy School dans nos locaux de la rue de la Religion.

Renseignements et inscriptions via leur site internet :

www.candyschools.com.

13. COURS DE NEERLANDAIS dans l'école.

- De la 3e à la 6e primaire, les élèves ont deux périodes de néerlandais dans le cadre prévu par le décret.
- Pour les enfants des classes maternelles et P1, P2 : 1 h d'éveil aux langues par semaine.

14. RÈGLEMENTS ET PROJETS

L'ensemble des projets et règlements sont à consulter sur le site de l'école

www.ism-nivelles.be

15. LES ABSENCES - OBLIGATIONS POUR LES PARENTS

Les parents des ELEVES DE M3 ET DU PRIMAIRE doivent prévenir l'école avant 9h00, le premier jour d'absence de l'enfant ou à défaut dans la journée.

TOUTE ABSENCE DOIT TOUJOURS ETRE MOTIVEE PAR ECRIT SUR PAPIER LIBRE (et non dans le journal de classe) signée et datée par les parents ou le responsable légal (décret de la Communauté Française Wallonie Bruxelles).

Un certificat médical est demandé au-delà de 3 jours ou pour une exemption des cours d'éducation physique et/ou de natation.

Les seuls motifs légitimes d'absence sont les suivants :

- l'indisponibilité ou la maladie de l'élève,
- le décès d'un parent ou d'un allié de l'élève jusqu'au 4e degré,
- le cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciés par la direction.

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée et devra être dénoncée à l'inspection scolaire (cfr : Décret de la Communauté Française Wallonie Bruxelles).

Les absences pour cause de vacances anticipées sont également formellement interdites (idem décret).

16. CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

RENTRÉE SCOLAIRE :

- * Lundi 25 août 2025

RÉUNIONS DE CLASSES :

- * Classes maternelles : 2 septembre à 17H
- * Classes primaires/Religion : 2 septembre à 19H
- * Classes primaires/Collège : septembre : P3/P4 de 18h30 à 19h30
P5/P6 de 19h30 à 20h30

EVENEMENTS :

- Accueil des familles des maternelles et P1/P2 : vendredi 22 août de 13h30 à 15h
- Apéro dînatoire des familles rue de la Religion : 05 septembre 2024
- Classes vertes P2 : du 22/06 au 25/06/2026
- Classes vertes P6 : du 03/11 au 07/11/2025
- Journées pédagogiques : 15 septembre et 23 mars pour le Collège
29 et 30 septembre pour rue de la Religion
05 et 06 février 2026 pour tout le monde
- Souper de l'implantation du Collège : 14 novembre 2025
- Concert de Noël à la Collégiale : jeudi 18 décembre 2025 à 14h30
- Gouter crêpes APISM : 01 février 2026
- Photos scolaires : 16 mars (rue de la Religion), 17 mars (Collège)
- Fancy-fair implantation Religion : 23 mai 2026
- Épreuves CEB : dates à venir
- Remise des CEB : mercredi 1 juillet 2026

CONGÉS SCOLAIRES 2025/2026

- Rentrée scolaire lundi 25 août 2025
- Congé d'automne (Toussaint) du lundi 20 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025
- Vacances d'hiver (Noël) du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
- Congé de détente (Carnaval) du lundi 16 février 2026 au vendredi 1 mars 2026
- Lundi de Pâques lundi 6 avril 2026
- Vacances de printemps (Pâques) du lundi 27 avril 2026 au vendredi 8 mai 2026
- Jeudi de l'Ascension Jeudi 14 mai 2026
- Lundi de Pentecôte lundi 25 mai 2026
- Les vacances d'été débutent le samedi 4 juillet 2026

16. Classes, titulaires et maitres spécialisés (sous réserve)

Direction Mr Jean-Luc Cochinaux

Maternelles

- 1re accueil/M1 Mmes Martine Pollet et Muriel Demany (puéricultrice.)
- 1re accueil/M1 Mme Christine Delhaye
- 2e maternelle A Mme Laurence Van Den Eynde
- 2e maternelle B Mme Daisy De Maré
- 3e maternelle A Mme Cécile Deneumostier
- 3e maternelle B Mme Julie Sagnier

Primaires

- 1re primaire A Mme Mélissa Leszeynski
- 1re primaire B Mme Véronique Dumont
- 1re primaire C Mme Stéphanie Keller
- 2e primaire A Mme Marie Gillet
- 2e primaire B Mme Julie Van Nieuwenhuysse

Direction Mme Virginie Goderniaux

Primaires

- 3e primaire A Mme Aurore Piette
- 3e primaire B Mmes Valérie Wauthier
- 4e primaire A Mme Anne Moreau
- 4e primaire B Mme Anne Gauthier
- 4e primaire C Mme Sara Romagna
- 5e primaire A Mr Nicolas Badot
- 5e primaire B Mme Virginie Wullaert
- 5e primaire C Mme Marie-Christine Baptist
- 6e primaire A Mme Aurélie Néruez
- 6e primaire B Mme Manon D
- 6e primaire C Mme Laetitia Vanvilthoven

Maitres spécialisés pour les deux écoles

- Néerlandais
- Education physique/ psychomotricité Mr Steve Maillard, Mme Elise Roland, Mme Mélissa Deprez, Mr Amys Mallory
- Remédiation Mme Cécile Ceulers, Mme Nathalie Leskens,

**TOUS
PARTENAIRES
POUR
PROGRESSER**

